

1 in FO militante

N° 3411 du 2 au 15 octobre 2024

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Comité
Confédéral
National
24-25
septembre
2024
Carcassonne

FO Comité
Confédéral
National
24-25
septembre
2024
Carcassonne



PHOTO: S. LIEDOT

RÉSOLUS ET COMBATIFS

© ERIC TSCHAEWREKA



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Oui au dialogue social, non à l'austérité!

- Pour FO, « le dogme de la réduction des dépenses publiques doit être abandonné ».
- Fonction publique : FO demande un changement de paradigme.
- À Matignon FO revendique un Smic à 80% du salaire médian, entre autres!
- Pauvreté, les signes évidents de son aggravation en France en 2024.

//// DROIT (page 9)

- Contestation d'un PAP.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- CCN : pour faire aboutir nos revendications, « soyons ambitieux ».

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Automobile : Volkswagen dans la tourmente face à la baisse des ventes et à la concurrence chinoise.
- Les syndicats britanniques mobilisés pour une réelle politique industrielle.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Journée de la francophonie syndicale : le rôle moteur de FO pour redonner de la voix aux organisations syndicales! Présentation par le secteur confédéral International – Europe.
- Vente de Photowatt : FO exige des « garanties contractuelles » sur l'emploi.
- Fermeture d'easyJet à Toulouse : FO veut des mesures fortes pour les 125 salariés affectés.
- Retour sur des plans sociaux que FO combat.
- Thales Alenia Space : le combat de FO contre un plan de réorganisation mortifère.
- MicronMax vit son deuxième redressement judiciaire en dix-huit mois.
- Transition écologique : FO fustige le choix ministériel d'Alan pour la complémentaire santé des agents.
- Face aux scandales dans les micro-crèches privées, FO exige une réglementation du secteur.

//// CULTURE (page 22)

- Cinéma : des films pour sensibiliser aux difficultés sociales.
- Livre : les troubles psychiques au travail.

//// PORTRAIT (page 23)

- Mathieu Constancin, jeune militant : « C'est une chance de pouvoir se syndiquer ».

© SOPHIE LIÉDOT



p. 11 à 14

DR



p. 23

linFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



REDONNER LA PLACE QUI EST LA SIENNE À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE : ENFIN?

Avant sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a reçu les organisations syndicales. C'était le tour de FO la veille de ce discours très attendu, qui doit donner la feuille de route d'un gouvernement particulièrement fragile en l'absence de majorité à l'Assemblée nationale.

Nous avons redéposé lors de cette réunion notre cahier de revendications, notamment sur l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation des salaires, l'agrément de la convention d'Assurance chômage de novembre 2023 et des moyens pour le bon fonctionnement des services publics. Nous avons une nouvelle fois demandé de revenir sur le plafonnement des trois mandats successifs qui peuvent être exercés dans les CSE par les représentants élus des salariés.

La discussion a été largement consacrée au budget 2025 dans un contexte de dégradation des finances publiques. L'effort budgétaire demandé par le gouvernement ressemble fort à une nouvelle cure d'austérité. Nous avons redit au Premier ministre que ce n'est pas aux travailleurs de payer la facture de la politique de l'offre menée depuis des années.

Nous avons également rappelé l'attente forte des agents publics concernant les engagements pris sur le versement des primes et le paiement des heures supplémentaires à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques. Nous avons

une nouvelle fois redit notre exigence de faire de la réindustrialisation une priorité dans un contexte où les restructurations repartent de plus belle, et avec elles les fermetures de sites et les menaces de suppressions d'emplois dans l'industrie.

Le Premier ministre s'est engagé à redonner la place qui est la sienne au paritarisme et à la négociation collective, évoquant devant l'Assemblée nationale un renouveau du dialogue social. Nous y sommes prêts! Nous veillerons à ce que cet engagement ne soit pas que de la communication. Les sujets sont nombreux et le paritarisme a été particulièrement malmené ces dernières années, l'État reprenant la main sur de trop nombreux domaines

FO a démontré qu'elle était prête à se mettre en ordre de marche

(santé, retraite, Assurance chômage, formation professionnelle, logement...) qui relèvent de la compétence des interlocuteurs sociaux. Nous devons revoir rapidement la ministre du Travail. À défaut d'un changement de cap, il semble y avoir un changement de méthode!

Lors de notre CCN réuni la semaine dernière à Carcassonne, FO a démontré qu'elle était prête à se mettre en ordre de marche pour faire aboutir ses revendications. C'est pourquoi le CCN a décidé d'engager une campagne de mobilisation (assemblées de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec l'organisation d'un meeting à caractère national à Paris dans les prochaines semaines.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Oui au dialogue social

Par la voix de sa commission exécutive, FO s'alarmait le 5 septembre « d'une situation économique morose et d'une urgence sociale toujours plus présente ». Les 24 et 25 septembre, c'est lors de son CCN que FO a redit ses inquiétudes

et surtout réaffirmé sa détermination à continuer de porter ses revendications « plus que jamais d'actualité ». Après une première prise de contact avec le cabinet du Premier ministre le 17 septembre, le secrétaire général de la

Pour FO, « le dogme de la réduction des d

La situation des finances publiques est « extrêmement grave », « beaucoup plus dégradée que cela n'a été dit », sous-entendu par le précédent gouvernement, martelait depuis des semaines le Premier ministre, Michel Barnier, dont le gouvernement a été formé le 21 septembre, plus de deux mois après que le précédent a été déclaré démissionnaire. Une procédure pour déficit excessif a été ouverte cet été contre la France par la Commission européenne, qui lui accorde jusqu'au 31 octobre pour présenter une trajectoire de redressement de ses comptes d'ici 2027. En 2024, au total 26,5 milliards d'euros de crédits ministériels doivent être gelés ou annulés, amputant d'autant les

moyens des missions de l'État. Le déficit public de 2024 est estimé à plus de 6% du PIB (contre les 5,1% prévus), communiquait le gouvernement depuis quelques jours, les nouveaux locataires de Bercy en tête. Le 25 septembre, Laurent Saint-Martin, nouveau ministre du Budget et des Comptes publics, indiquait que les plafonds de dépenses prévues pour 2025 par le précédent gouvernement pour les différentes missions de l'État – ce qui aboutissait à une réduction des dépenses de 10 milliards d'euros – pourraient être revus à la baisse. Et d'asséner : « Nous ne redresserons pas nos finances publiques avec d'une part la baisse de la dépense publique et de l'autre le levier fiscal en même temps, ça

ne marchera pas. Nous redresserons les comptes en réduisant nos dépenses d'abord et prioritairement. »

2025 avec toujours la potion amère de l'austérité

Ces derniers jours, des députés (dont d'anciens ministres), issus des rangs du parti présidentiel, ont demandé, pour l'un, la présentation en octobre d'une loi de finances rectificative pour 2024 qui annulerait des crédits et introduirait quelques mesures fiscales. Pour d'autres (vingt-sept), la mise à l'écart d'office de tout projet de hausse d'impôts. Un credo cher à l'exécutif depuis sept ans.



al, non à l'austérité!

confédération, Frédéric Souillot, qui rencontrait Michel Barnier le 30 septembre, ainsi que la ministre du Travail Astrid Panosyan-Bouvet, a transmis ses revendications. Le 1^{er} octobre, à l'issue du discours de politique générale du

Premier ministre devant l'Assemblée, FO prenait acte de « l'annonce d'un renouveau du dialogue social ». Elle faisait part aussi de son inquiétude quant à « la cure d'austérité annoncée sur les dépenses publiques ».

dépenses publiques doit être abandonné »

Alors que le projet de loi de finances pour 2025 (ainsi que le projet de financement de la Sécurité sociale/PLFSS) sera présenté, *a priori*, en Conseil des ministres le 9 octobre puis débattu au Parlement à partir du 21 octobre (le 28 octobre pour le PLFSS), le Premier ministre a déroulé le 1^{er} octobre, devant l'Assemblée, son discours de politique générale. Et évoqué notamment les finances publiques... Le gouvernement a ainsi l'objectif de ramener en 2025 le déficit public à 5% du PIB (inférieur donc de plus d'un point à ce qui semble prévu pour 2024) et à 3% en 2029. Pour ce faire, Michel Barnier annonce « un premier remède » : la réduction des dépenses publiques. « Deux tiers

de l'effort de redressement [des comptes publics, NDLR] viendra de là. » Il s'agira « de faire beaucoup, bien et avec peu », assène le Premier ministre, ajoutant une deuxième potion visant « l'efficacité des dépenses ». Cela se traduirait par une « chasse » lancée contre « les doublons, l'inefficacité, les abus ». Le troisième remède serait d'ordre fiscal avec, sans plus de détails pour l'instant, un « effort », « limité dans le temps », et qui serait demandé « aux grandes et très grandes entreprises », et « aux Français les plus fortunés ». Ce volet s'accompagnerait d'une « lutte contre la fraude fiscale et sociale ».

Pour FO, réunie en CCN les 24 et 25 septembre, « le dogme de la réduction des

dépenses publiques doit être abandonné ». Elle « met en garde le gouvernement contre toute nouvelle tentative de remise en cause des droits et garanties des salariés et des plus démunis au prétexte d'un déficit public catastrophique ». Car, rappelle FO, « cette situation des comptes publics est le résultat des politiques menées par les gouvernements successifs ». Concrètement, des « politiques libérales de soutien à l'offre [notamment via des mesures de dépenses fiscales destinées aux entreprises, NDLR] censées résorber le chômage et augmenter la productivité, mais qui ont surtout permis aux entreprises d'augmenter leurs marges ».

Valérie Forgeront

Fonction publique : FO demande un changement de paradigme

Les salaires nets moyens et en euros constants (intégrant l'inflation) des agents (fonctionnaires et contractuels) de la fonction publique ont baissé en 2022, indique l'Insee, rappelant que l'inflation était alors de 5,2%. La baisse est de 2,2% dans le versant de l'État, de 1,1% dans la territoriale et de 0,4% à l'hospitalière. Ces résultats à eux seuls soulignent toute la pertinence des revendications salariales de l'union interfédérale FO de la fonction publique. Elle évalue à 28% sur vingt ans, en tenant compte de l'inflation, la perte de pouvoir d'achat des agents.

Les revendications portées au nouveau ministre

Le 30 septembre, reçue par Guillaume Kasbarian (ancien ministre du Logement),

nommé le 21 septembre ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'Action publique, la délégation de FO-Fonction publique (formée de Christian Grolier, Didier Birig et Dominique Régnier) a rappelé ses revendications. Transmises déjà dès le 11 septembre par une lettre au Premier ministre. Était ainsi réitérée notamment la demande d'une revalorisation du point d'indice (base du calcul des traitements indiciaires), l'amélioration de la grille indiciaire et l'intégration de « la moyenne des primes [elles représentent autour de 25% de la rémunération totale, NDLR] dans le traitement ». Cela devant permettre la prise en compte des primes dans le calcul de la pension. Plus largement, FO demandait au gouvernement de « sortir de cette vision dogmatique » en vogue depuis des années, « considérant

le fonctionnaire comme une dépense et une variable d'ajustement budgétaire ». Le 30 septembre, « Guillaume Kasbarian n'a rien dit sur un abandon, ou non, du projet pour une loi Fonction publique », constatait Christian Grolier à l'issue de la rencontre. « Donc ce projet de réforme, dont FO demande toujours l'abandon, reste une menace », soulignait-il. Par ailleurs, « le ministre reconnaît qu'il y a bien un tassement de la grille de la catégorie C, mais ne dit mot pour l'instant sur la question salariale et pour l'ensemble des catégories ». En revanche, « il rappelle l'objectif fort de réduction des dépenses publiques... », note, inquiet, le secrétaire général de FO-Fonction publique. Un agenda social pour le secteur doit être adressé aux syndicats autour du 10 octobre.

Valérie Forgeront

Oui au dialogue social

À Matignon FO revendique un Smic à 80% du salaire médian, entre autres!

Une délégation menée par le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, a été reçue à Matignon le 30 septembre par le Premier ministre, Michel Barnier, et la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet. La confédération a fait entendre les revendications qu'elle porte de longue date. FO exige notamment l'abrogation de la réforme des retraites, adoptée au forceps il y a dix-huit mois, sans débat et malgré une mobilisation historique à l'appel des syndicats. La délégation a proposé des pistes au gouvernement pour favoriser l'emploi des seniors et ainsi soutenir notre système de retraite.

Concernant l'Assurance chômage, un nouveau projet de réforme destructrice de droits avait été suspendu au soir du premier tour des élections législatives. Les règles actuelles ont été prolongées

jusqu'au 31 octobre 2024 pour assurer la poursuite de l'indemnisation des demandeurs d'emploi. FO exige l'agrément de la convention signée en novembre dernier par les interlocuteurs sociaux.

Le pouvoir d'achat reste l'une des principales préoccupations de la confédération, qui revendique une augmentation du Smic à 80% du salaire médian.

Elle exige également le retour de l'échelle mobile des salaires ainsi que l'augmentation des salaires, point d'indice, pensions et minima sociaux.

FO appelle aussi à conditionner les diverses aides publiques aux entreprises, qui sont actuellement versées sans contrôle ni contreparties. « Ce n'est pas aux travailleurs de payer la facture de la politique de l'offre menée depuis des années », a redit Frédéric Souillot au Premier ministre.

Relance d'une négociation sur la réforme du chômage

La confédération exige la mise en place d'une réelle « politique de l'emploi, sociale et juste », avec le contrat en CDI comme norme. FO souhaite notamment lutter contre les contrats courts et le temps partiel subi, qui contribuent à la précarité salariale.

Autre revendication portée par FO, de meilleurs moyens et des créations d'emplois à la hauteur des besoins pour l'ensemble des services publics, et notamment à l'hôpital et dans l'Éducation nationale.

« Le Premier ministre s'est engagé à redonner la place qui est la sienne au paritarisme et à la négociation collective. Nous veillerons à ce que cet engagement ne soit pas que de la communication », a prévenu Frédéric Souillot à l'issue de la rencontre.

Dans son discours de politique générale prononcé le 1^{er} octobre à l'Assemblée nationale, le Premier ministre, Michel Barnier, a effectivement invité les interlocuteurs sociaux à « négocier dès les prochaines semaines » sur « notre système d'indemnisation du chômage », et sur « l'emploi des seniors ». Reste à voir quelles seront les marges de manœuvre des négociateurs et si les discussions ne seront pas corsetées par des lettres de cadrage trop restrictives.

Sur le sujet brûlant de la réforme des retraites, le chef du gouvernement a appelé à « reprendre le dialogue », mais sans préciser de délai et seulement pour « réfléchir à des aménagements raisonnables et justes » concernant la retraite progressive, l'usure professionnelle ou « l'égalité entre les femmes et les hommes face à leur retraite ». Il a précisé qu'il était « impératif de préserver l'équilibre durable de nos systèmes de retraite par répartition ».

En matière de pouvoir d'achat également, gare aux faux-semblants. Michel Barnier a annoncé une revalorisation du Smic de 2% au 1^{er} novembre, « en anticipation » du 1^{er} janvier 2025, soit une obole de deux mois mais en rien un coup de pouce.

Clarisse Josselin



al, non à l'austérité!

© SEBASTIEN ORTOLAIREA

Pauvreté, les signes évidents de son aggravation en France en 2024

En 2024, les difficultés financières des Français continuent de s'aggraver, alerte le Secours populaire dans son dix-huitième baromètre sur la pauvreté et la précarité, paru le 12 septembre. Selon ce sondage, réalisé par Ipsos auprès de 996 personnes, en 2024, deux Français sur cinq disent avoir traversé une période de grande fragilité financière au moins à un moment de leur vie : « *Jamais ce niveau n'a été aussi élevé depuis le pic enregistré en 2013* », s'inquiète l'association. Les difficultés sont telles que 62% des personnes interrogées affirment avoir vécu la pauvreté ou avoir été sur le point de la connaître, en hausse de 4 points par rapport à 2023. Cette fragilité frappe surtout les catégories modestes : 80% des ouvriers disent avoir vécu ou frôlé la pauvreté,

selon l'étude. Parmi ceux résidant dans les zones rurales, comportant une part importante d'ouvriers et d'employés, le sentiment de pauvreté grimpe à 69%. Comme FO le dénonce, le Smic ne suffit plus pour s'en sortir : les sondés évaluent le seuil de pauvreté (pour une personne seule) à 1396 euros net par mois. Un niveau similaire au Smic, à deux euros près.

Énergie, logement, soins non remboursés : les difficultés s'accroissent

Avec des fins de mois tendues, les arbitrages sont serrés. Le Secours populaire pointe une dégradation de la vie des Français en 2024 sur de nombreux besoins essentiels, comme le chauffage, le logement et la santé : « *La part des*

Français rencontrant des difficultés pour partir en vacances ou payer les dépenses d'énergie atteint de nouveaux records cette année. » Selon ce sondage, près de la moitié des répondants (48%) peinent à payer leurs factures de chauffage et 47% à partir en vacances, des items en hausse de 2 points par rapport à 2023. Quant aux soins : 43% éprouvent des difficultés à payer des actes médicaux mal remboursés par la Sécurité sociale. De plus, avoir une mutuelle apparaît difficile pour 29% des personnes, soit 3 points de plus que l'an dernier. Le baromètre souligne encore le niveau inédit des difficultés à payer son loyer, son emprunt immobilier ou ses charges. Trente-huit pour cent de personnes (+ 4 points par rapport à 2023) sont ainsi concernées.

Ariane Dupré



**NAO :
OBTENIR PLUS
DE POUVOIR D'ACHAT
ET UN MEILLEUR
ÉQUILIBRE DE VIE**

Le monde du travail et les attentes des salariés évoluent. Lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), les représentants du personnel ont l'opportunité de négocier des dispositifs complémentaires pour plus de pouvoir d'achat et un meilleur équilibre de vie.

- Pause déjeuner de qualité, avec UpDéjeuner®
- Politique sociale sur mesure et répondant aux besoins de tous les salariés, avec Chèque Domicile®
- Soutien et accompagnement des salariés aidants avec Prev&Care
- Soutien du pouvoir d'achat avec Klaro
- Tous les avantages sociaux (déjeuner, mobilité, cadeau, culture, sports & loisirs) en une carte unique UpOne®

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.

Up déjeuner Up chèque domicile

klaro Up one

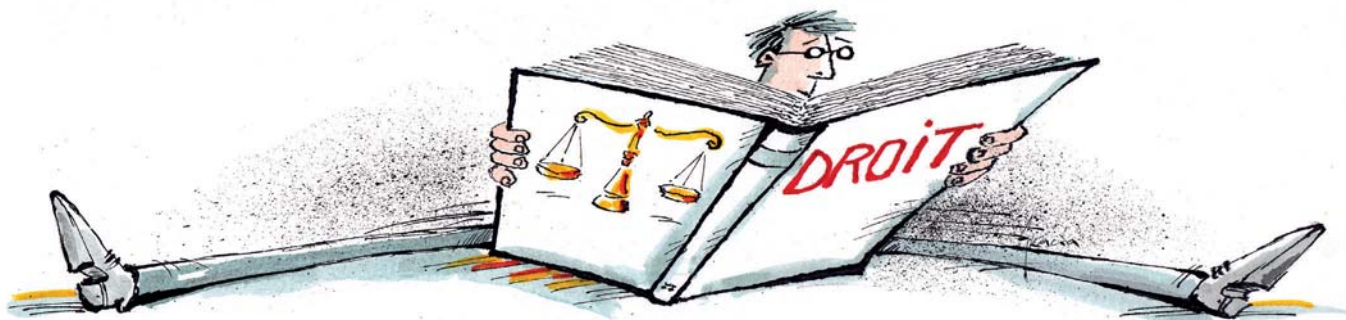
prev&care

Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de

FO

**Up
Coop**



Contestation d'un PAP

Quand la signature du protocole d'accord préélectoral entraîne une impossibilité de le contester ultérieurement.

Un accord d'entreprise concernant le vote électronique est conclu dans une société organisant les élections professionnelles du CSE.

Un mois plus tard, un protocole d'accord préélectoral, signé par toutes les organisations syndicales représentatives, à l'exception de deux syndicats, définit les modalités d'organisation et de déroulement des élections, ainsi que le recours au vote électronique.

À la suite des élections, les deux syndicats non signataires du PAP, ainsi que certains candidats élus, saisissent le tribunal judiciaire aux fins d'enjoindre à la société de communiquer au greffe du tribunal l'intégralité des adresses des élus aux élections des membres du comité et de verser aux débats les données relatives aux opérations de vote, détenues par elle ou par la société E-votez, et d'annuler les élections des membres titulaires et suppléants des premier, deuxième et troisième collèges.

Le tribunal judiciaire déclare les actions judiciaires de demande d'annulation des élections des syndicats non signataires et des candidats élus irrecevables.

Sur pourvois formés par les syndicats et les candidats élus, la Cour de cassation rejette les demandes au motif suivant :

« Aux termes de l'article L 2314-6 du Code du travail, sauf dispositions

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2314-6 du Code du travail dispose :

« Sauf dispositions législatives contraires, la validité du protocole d'accord préélectoral conclu entre l'employeur et les organisations syndicales intéressées est subordonnée à sa signature par la majorité des organisations syndicales ayant participé à sa négociation, dont les organisations syndicales représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles ou, lorsque ces résultats ne sont pas disponibles, la majorité des organisations représentatives dans l'entreprise ».

législatives contraires, la validité du protocole d'accord préélectoral conclu entre l'employeur et les organisations syndicales intéressées est subordonnée à sa signature par la majorité des organisations syndicales ayant participé à sa négociation, dont les organisations syndicales représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles ou, lorsque ces résultats ne sont pas disponibles, la majorité des organisations représentatives dans l'entreprise.

Il en résulte que lorsque le protocole d'accord préélectoral répond à ces conditions, il ne peut être contesté devant le juge judiciaire qu'en ce qu'il contiendrait des stipulations contraires à l'ordre public, notamment en ce qu'elles méconnaîtraient les principes généraux du droit électoral. Toutefois un syndicat qui, soit a signé un tel protocole sans réserves, soit a présenté des candidats

sans émettre de réserves, ne saurait, après proclamation des résultats des élections professionnelles, contester la validité du protocole d'accord préélectoral et demander l'annulation des élections, quand bien même invoquerait-il une méconnaissance par le protocole préélectoral de règles d'ordre public. »

Ainsi, tout syndicat est censé avoir signé le protocole d'accord préélectoral (PAP) lorsqu'il présente des candidats sans émettre aucune réserve, il ne peut donc plus le contester quand bien même ce PAP contreviendrait à des dispositions d'ordre public.

Il en va de même pour les candidats, élus ou non élus, présentés par ces mêmes syndicats.

Attention donc à émettre des réserves lorsque vous voulez conserver le droit d'agir en justice contre le PAP.

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



La prévention, c'est ensemble que nous la faisons.

Campagnes de sensibilisation et d'information, ateliers, stages et conseils...

Depuis plus de 20 ans, nous agissons sur les territoires pour rendre nos sociétaires acteurs de leur propre prévention, et les aider à réduire les risques au quotidien.

- Dangers de la route
- Santé et autonomie
- Gestes qui sauvent
- Dangers du quotidien
- Aléas naturels
- Risques nautiques
- Risques cyber
- Argent et éducation budgétaire



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : P5 / Photononstop.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



CCN : pour faire aboutir nos revendications, « soyons ambitieux »

PHOTOS DU CCN: SOPHIE LIEBOT

C'est à Carcassonne, dans l'Aude – département symbole puisque FO y détient la première place en termes d'audience syndicale –, que s'est tenu le Comité confédéral national les 24 et 25 septembre derniers. Un CCN qui s'est ouvert dans un contexte politique singulier et inattendu, trois jours en effet après la formation du gouvernement du nouveau Premier ministre Michel Barnier. Un gouvernement nommé plus de deux mois après l'issue des élections législatives. Cette actualité a pris bien sûr sa place lors de ces deux jours de CCN, entre autres par l'annonce de premières prises de contact avec les interlocuteurs ministériels. Au fil notamment de cinquante-trois interventions à la tribune, les militants ont surtout exprimé leur détermination à porter les revendications de FO. Plus que jamais, au plus vite et évidemment d'une même voix car « *contrairement à la politique qui divise* », c'est « *l'indépendance qui [à FO, NDLR] nous rassemble* », rappelait le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. Preuve en a été la résolution générale du CCN votée à l'unanimité. Elle acte le lancement d'une campagne de mobilisation, « *en particulier* » pour les salaires et l'abrogation de la réforme des retraites. FO pose dans ce cadre la perspective d'un meeting national à Paris, en amont d'un débat sur les retraites qui devrait se tenir fin octobre à l'Assemblée. Inscrite encore dans la résolution du CCN, la volonté de FO de « *proposer* » à d'autres organisations la construction d'une « *action commune* » de mobilisation pour obtenir, « *y compris par la grève* », l'abrogation de la réforme des retraites.

Un CCN à l'initiative.

CCN : pour faire aboutir nos rêves



Faire aboutir au plus vite les revendications et s'opposer plus que jamais à la poursuite des politiques d'austérité. Telle fut la teneur combative du Comité confédéral national qui s'est tenu les 24 et 25 septembre à Carcassonne, dans l'Aude... trois jours après la formation du nouveau gouvernement de Michel Barnier. Ce CCN avait donc un ton particulier. Les militants ont certes évoqué leur travail syndical pour les élections dans les Chambres d'agriculture, dans les TPE, dans les CSE. Le CCN a approuvé par ailleurs le système de primo-adhésion en ligne pour les salariés souhaitant rejoindre FO d'abord par ce

biais. Mais surtout, ce CCN a insisté sur l'insatisfaction sociale, forte, et sur l'urgence d'un arrêt immédiat des mesures d'austérité. Cela alors que les premières déclarations du gouvernement en matière de dépenses publiques n'avaient déjà rien de rassurant en cette fin septembre. Par les interventions à la tribune (cinquante-trois) ou encore par sa résolution générale, adoptée à l'unanimité, le CCN a dit toute son opposition à ces politiques qui, depuis des années, portent au pinacle la réduction drastique des dépenses publiques et écartent la possibilité d'un apport supplémentaire de recettes fiscales et sociales. Lesquelles baissent au fil de diverses réformes qui ont profité aux plus aisés et aux grandes entreprises.

« La colère est grande, sourde »

Cette équation infernale, qui plus est dans un contexte de croissance fragile (estimée pour l'instant à 1,1% en 2024, comme en 2023), tout comme l'est la consommation des ménages censée la doper (+0,2% en août sur la consommation de biens, comprenant une nouvelle baisse de celle de biens fabriqués), affiche des conséquences désastreuses tous azimuts. Ainsi sur les services publics (santé, éducation...),

en manque de moyens et d'effectifs. Sur l'emploi, sur les salaires, sur les droits des travailleurs (la réforme des retraites et celles sur l'Assurance chômage ont été conçues exclusivement au nom des économies), sur les moyens disponibles pour la réindustrialisation et pour la transition écologique, sur le paritarisme (avec des cadrages budgétaires imposés intenablement). « *La colère est grande, sourde* » parmi les travailleurs, résumait Frédéric Souillot, appelant à « *donner des perspectives* ». Entre autres pour les salaires et les retraites, le CCN a décidé l'organisation d'un meeting national à Paris d'ici le 31 octobre, date à laquelle doit se tenir un débat sur les retraites à l'Assemblée. Il a également décidé de proposer aux autres organisations la construction d'une mobilisation pour obtenir, « *y compris par la grève* », l'abrogation de la réforme des retraites. Cette revendication réitérée a pris toute sa place au CCN, de même que celle d'un retour à la convention de novembre 2023 sur l'Assurance chômage. Et bien d'autres... les militants FO s'alarment de la situation sociale. « *C'est la Santé que l'on dépèce* », lançait ainsi Gérald Gautier (FEC-FO), pointant le risque d'une dégradation

Suite en page 14

Emploi, conditions de travail, services

L'emploi demeure une inquiétude majeure pour les salariés, ont rappelé les membres du CCN. « *En mai 2024, la Banque de France a annoncé que 60 000 faillites avaient été enregistrées en France sur les douze derniers mois* », soulignait ainsi Stéphane Renaud (UD de Haute-Savoie). Un chiffre en hausse constante. La liquidation judiciaire le 9 septembre de Milee (ex-Adrexo), distributeur d'imprimés publicitaires, est une illustration des difficultés sur l'emploi. « *10 000 emplois sont touchés, représentant 3 500 équivalents temps plein* », indiquait Sandrine Gamblin (UD de la Manche), appréhendant la détresse sociale dans laquelle ces salariés, travaillant en grande majorité à temps partiel, risquent de plonger.

Entre dégâts constatés et grandes incertitudes

Les inquiétudes portent aussi sur les restructurations, à l'œuvre. Ainsi à Nantes où le fabricant de chaudières et de pompes à chaleur Saunier Duval a annoncé 225 licenciements sur un effectif de 750 salariés, indiquait Michel Le Roc'h (UD de Loire-Atlantique), notant que le groupe « *préfère fabriquer ses pompes à chaleur en Slovaquie plutôt qu'à Nantes* ». Ironie, un plan d'action gouvernemental pour la création de 45 000 nouveaux emplois dans ce secteur industriel avait été annoncé au printemps 2024... Du côté des équipementiers automobiles, Forvia a annoncé la suppression de 10 000 postes en Europe d'ici à 2028. Novares (Ostwald,

Alsace) est menacé de fermeture, 126 emplois sont sur la sellette, indiquait François Fournier (Fédéchimie). « *Dans cette filière, qui représentait 120 000 salariés en 2007 et 60 000 aujourd'hui, un emploi sur deux est menacé dans les deux ans* », s'alarmait Franck Patin (UD des Vosges).

À ces menaces s'ajoutent celles portant sur la dégradation des conditions de travail et de statut. Chez Casino, expliquait ainsi Angélique Bruneau (FGTA-FO), le démantèlement du groupe (huit PSE négociés de juin à août 2024), qui comptait encore fin 2023 près de 45 000 salariés en France, impacte dramatiquement. Par la cession des points de vente à des enseignes misant sur la location-gérance ou l'organisation en franchise, les salariés sortent (après quinze

ndications, « soyons ambitieux »

Les Outremer tirent la sonnette d'alarme

« **O**n ne veut pas que ça flambe comme en Martinique, il faut trouver une solution », alerte Ursula Folk, secrétaire générale de l'union départementale de Guyane. Présents au CCN, des représentants des UD FO d'Outremer portent un cahier de revendications que Frédéric Souillot s'est chargé de remettre au Premier ministre. Ces territoires subissent un coût de la vie plus élevé qu'en métropole, lié, pour partie, à l'octroi de mer (une taxe sur les importations et qui sert à financer les collectivités locales). De plus, la majeure partie des produits et denrées sont importés, le coût élevé du transport fait encore grimper les prix. Problème également, le circuit de distribution est généralement aux mains quelques grandes entreprises, en quasi-monopole et donc sans concurrents. « Nous avons, au long de la chaîne d'approvisionnement, une multiplication des intermédiaires, ce qui mène certains produits à être 100% voire 200% plus chers qu'en métropole », souligne Éric Bellemare (Martinique). Selon l'INSEE, les

prix de l'alimentaire sont en moyenne de 30% à 42% supérieurs à ceux de l'Hexagone. « Nous voulons un vrai dialogue avec les représentants de l'État et les distributeurs, mais les entreprises refusent jusqu'à présent de nous rencontrer », explique Ursula Folk.

Vie chère mais niveau de vie faible

Une situation aberrante face au niveau de vie. Le salaire horaire minimum est ainsi de 8,58 euros en Polynésie et de 8,25 euros en Nouvelle-Calédonie. « Il y a aussi chez nous beaucoup de laissés-pour-compte », observe Patrick Galenon (Polynésie française). À la Martinique, 26% de la population vit sous le seuil de pauvreté. « Des salariés et des fonctionnaires émargent à la banque alimentaire », s'indigne Éric Bellemare.

Les pensions des fonctionnaires sont un autre motif de colère avec la non-prise en compte des primes dans le calcul de la pension et la suppression de la majoration

pour vie chère aux agents publics retraités. « À Saint-Pierre-et-Miquelon un agent part avec l'équivalent de 50% de sa rémunération totale, estime Lionel Aubry. Les fonctionnaires d'État bénéficient d'une mesure compensatoire dont nous souhaitons qu'elle soit étendue aux agents hospitaliers et territoriaux. » Dans le Pacifique, la disparition de l'indemnité temporaire de retraite fait aussi des dégâts. Un rapport de l'Assemblée nationale sur la réforme de ce dispositif indique des taux de remplacement entre 41% et 47%... « Outre l'abrogation de la réforme des retraites, nous demandons un amendement prévoyant de compenser cette perte », conclut Patrick Galenon.

En Nouvelle-Calédonie, les récents mouvements sociaux ont entraîné la perte d'au moins 7000 emplois et la mise au chômage, totale ou partielle, de quelque 24000 travailleurs. « Nous voulons que l'État prenne ses responsabilités et que la reconstruction soit financée par des subventions et non des prêts », demande Jérôme Le Péchoux.

Sandra Déraillot

publics... Les travailleurs inquiets

mois) de la convention collective dont ils dépendaient « pour se retrouver au minimum conventionnel ». Par ailleurs, une vingtaine de magasins, non repris et représentant plus de 1000 salariés, ferment leurs portes. Pierre Didio (UD de Savoie) a quant à lui alerté sur l'impact des réformes successives de l'Assurance chômage sur les saisonniers. « Ils sont 36000 en Savoie. Si la nouvelle convention s'appliquait au 1^{er} novembre, cela aboutirait à ce qu'ils ne soient plus indemnisés qu'une année sur deux! »

Les services publics et leurs agents à la peine

Dans le secteur public, les policiers s'inquiètent de n'avoir toujours pas reçu la prime promise en échange de leur mobilisation

sur les Jeux olympiques et paralympiques, s'indignait Grégory Joron (Unité). À l'hôpital, les difficultés s'enchaînent et les professionnels s'inquiètent du manque d'effectifs et par conséquent de la non-ouverture de lits. En matière de santé encore, rapportait Christophe Le Comte (Essonne), deux des trois centres dentaires de l'Essonne ont baissé le rideau et la fermeture du centre CPAM s'annonce. Dans le secteur de la Défense, où 75000 postes de personnels civils ont été supprimés en vingt ans, « les missions sont en mode dégradé », et les divers dysfonctionnements dans la gestion du personnel « génèrent de la souffrance chez les agents », soulignait de son côté Mohamed-Ali Anfif, rappelant que « les 413 milliards d'euros de la loi militaire ne vont pas dans la poche des agents! ».

Des luttes victorieuses

Les combats syndicaux de FO apportent heureusement de bonnes nouvelles. Parmi celles-ci, la mobilisation de l'Ehpad Jeanson à Angers, mi-septembre, qui a ainsi permis d'ouvrir des discussions sur l'application d'une convention collective et le recrutement d'intérimaires. À Toulouse, c'est l'action du SNUDI-FO qui a amené le rectorat à titulariser 46 enseignants de la liste complémentaire plutôt que de recruter des contractuels. Dans le secteur privé, la création de la Scop Duralex, pour laquelle FO a beaucoup œuvré, a, elle, permis de sauver l'ensemble des 228 emplois menacés par la mise en redressement judiciaire de l'entreprise en avril dernier.

Sandra Déraillot

CCN : pour faire aboutir nos revendications, « soyons ambitieux »

Suite de la page 12

de la prise en charge des affections de longue durée (ALD). « La CNAV, que nous présidons, c'est 15 millions de retraités et en gestion 150 milliards d'euros. Nous avons voté contre la COG car il y avait un manque évident de moyens. On a refusé la suppression de 1000 postes sur cinq ans », indiquait Éric Blachon (UD de la Loire) notant, indigné, que « de plus en plus d'agences ferment ».

« La réindustrialisation ne peut pas être un slogan éphémère »


La hausse des salaires? C'est une urgence, indiquait comme beaucoup d'autres militants Marlène Fernandez (UD de Gironde). Et « du grain à moudre, il y en a », martelait Patrice Clos (FO-Transports

et Logistique), reprenant une phrase d'André Bergeron. Une chose est sûre, analysait Pierre Courrèges-Clercq (UD de Dordogne), « les Français ne veulent plus de la politique de casse sociale ». Quant à la situation de l'emploi... Stéphane Renaud (UD de Haute-Savoie) rappelait qu'« un pays sans industrie est un pays sans colonne vertébrale ». Listant les nombreuses suppressions d'emplois dans son secteur, Pascal Miralles (FédéChimie) alertait aussi sur les conséquences déjà visibles, notamment chez les équipementiers, du passage des véhicules thermiques à l'électrique. Au nom de sa fédération, il demandait à la confédération « d'organiser rapidement une réunion de toute la filière, où FO est représentée, afin de trouver des solutions et surtout offrir des perspectives à nos syndicats pour tenter d'enrayer cette casse industrielle et sociale ». Il s'agit

« de mettre le gouvernement devant ses responsabilités » pour une réelle réindustrialisation du pays. Parallèlement, le 29 septembre, quelques jours après le CCN, le secrétaire général de FO-Métaux, Valentin Rodriguez, sollicitait par courrier une rencontre avec le ministre de l'Industrie, Marc Ferracci, cela afin de lui transmettre les « nombreuses propositions » de la fédération. « La réindustrialisation ne peut pas être un slogan éphémère. Elle n'est rien de moins que la clé de l'autonomie stratégique de notre pays face à un monde qui devient chaque jour un peu plus instable », écrit FO-Métaux, soulignant entre autres le « lourd tribut » que payent déjà les équipementiers de l'automobile avec le « retour des délocalisations », des fermetures de sites et des PSE qui se multiplient.

Valérie Forgeront





“Ce qu’on attend
d’une mutuelle ?
Qu’elle s’adapte
à nous, et pas
l’inverse.”

Avec AÉSIO mutuelle, bénéficiez d’une protection complète et vraiment adaptée à vos besoins, dès que vous en avez besoin.

C’est ça, la mutuelle d’aujourd’hui.

Renseignez-vous en agence
ou sur aesio.fr



AÉSIO
MUTUELLE



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.
Document non contractuel à caractère publicitaire. ©AdobeStock. 23-205-005-1

Automobile : Volkswagen dans la tourmente face à la baisse des ventes et à la concurrence chinoise

Le constructeur a annoncé un plan d'austérité massif en Allemagne, pouvant aller jusqu'à des fermetures d'usines. L'usine Audi de Bruxelles est elle aussi menacée.

Les négociations se sont ouvertes sous les sifflets de milliers de salariés : le 25 septembre, les syndicats allemands de l'automobile et la direction de Volkswagen avaient rendez-vous pour débattre du plan d'austérité inédit annoncé par le groupe début septembre. Pour la première fois dans l'histoire du groupe, la direction a fait savoir que des fermetures d'usines n'étaient pas exclues, mettant en avant

la chute des ventes de véhicules neufs et la concurrence accrue des voitures électriques chinoises. Un accord sur la garantie de l'emploi, en place depuis trente ans, a été résilié par la même occasion.

« Le marché allemand avait été extrêmement préservé et se croyait à l'abri, analyse Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international. Les usines de Volkswagen et Audi sont

confrontées à de gros problèmes de restructurations, qui n'avaient pas été effectuées jusqu'à maintenant. » Cependant, en Allemagne comme ailleurs, ces transformations ne doivent pas s'effectuer sur le dos des salariés, insiste-t-il. Ainsi, en France « FO défend les emplois et veut que cette transition soit réellement juste pour les travailleurs », impliquant notamment un réel effort financier pour la reconversion des salariés de tous âges. Les principaux syndicats allemands ont d'ores et déjà menacé

de mener des grèves à même de paralyser la production du constructeur emblématique.

L'enjeu de la protection des emplois européens

En Belgique également, la transition écologique du secteur – c'est-à-dire le passage des véhicules thermiques aux voitures électriques – ne se fait pas sans accroc. Le groupe Volkswagen a annoncé la fermeture prochaine de l'usine Audi de Bruxelles, spécialisée dans la fabrication de SUV électriques et comptant 3000 salariés. Audi prévoit une baisse des résultats d'exploitation du site.

Un coup dur supplémentaire, qui survient en plein bras de fer entre Pékin et l'Union européenne sur la taxation des nouveaux véhicules chinois, appelés à inonder le marché à des prix très compétitifs. Face à cette rude concurrence, l'enjeu de la protection des emplois européens est de taille : dans l'UE, 14 millions de personnes sont directement ou indirectement employées par le secteur de l'automobile, dont le chiffre d'affaires compte pour 7% du PIB de l'Union.

Fanny Darcillon



© WIKTOR DABKOWSKIZUMA-REA

Les syndicats britanniques mobilisés pour une réelle politique industrielle

Lors de sa réunion annuelle, début septembre, la confédération syndicale britannique (TUC) a pris acte des propositions du nouveau gouvernement de Keir Starmer. Elles sont « positives pour les travailleurs comme pour les employeurs », a affirmé Paul Nowak, le secrétaire général de l'organisation. Dans plusieurs secteurs professionnels, des propositions d'accords pour des hausses salariales dépassant l'inflation ont été faites cet été, « une première étape cruciale » selon le TUC. Le Royaume-Uni sort de deux années explosives sur le front social, marquées par des grèves massives pour les salaires. Les syndicats sont cependant toujours en attente de propositions gouvernementales fortes en matière de stratégie industrielle. Alors que le Premier ministre se défend d'une austérité à venir, le budget qui sera présenté en octobre pourrait toutefois être « douloureux », a indiqué Keir Starmer, qui affiche sa volonté de négocier un rapprochement avec l'UE, quatre années après le Brexit. Ce qui pourrait notamment empêcher la délocalisation d'emplois vers le continent selon le TUC.

F. D.



Journée de la francophonie syndicale : le rôle moteur de FO pour redonner de la voix aux organisations syndicales!



*Branislav
Rugani,
secrétaire
confédéral
chargé
du secteur
International-
Europe.*

Dans la continuité de la dernière réunion du réseau de la Francophonie de la Confédération syndicale internationale (CSI), pilotée par Éric Manzi, secrétaire général adjoint de la CSI, en marge de la Conférence internationale du Travail en juin 2024, Force Ouvrière a pris l'initiative d'organiser un événement intitulé « La Francophonie syndicale dans le monde », le 3 octobre 2024 au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris. Cet événement précède le XIX^e Sommet de la Francophonie qui se tient les 4 et 5 octobre à Villers-Cotterêts et à Paris, soit le troisième Sommet de la Francophonie en France après sa création en 1986, et le premier depuis près de trente-trois ans.

Cet événement au CESE réunit, sur place ou bien en ligne, entre autres des syndicalistes francophones des quatre coins du monde, avec l'objectif d'apporter une perspective syndicale sur la francophonie, principalement dominée à ce jour par des considérations d'ordre économique. La présence de camarades du Québec, de Belgique ou encore du Bénin vise également à partager leur approche syndicale de la francophonie.

Cet événement, en présence d'interlocuteurs de qualité, vise aussi à aborder plusieurs questions d'une importance majeure pour les travailleuses et les travailleurs francophones : de la coopération au développement et à la primauté des normes internationales du travail, de la jeunesse à l'impact de la langue française dans le monde du travail, ou encore des principaux enjeux sociaux dans les pays francophones dans leur plus grande diversité.

Cette journée est aussi l'occasion d'accueillir des acteurs institutionnels, telle l'Agence française de développement, cela notamment pour un échange avec la salle concernant les perspectives de la francophonie. Au cours de cette journée encore, la présentation par son rapporteur Jean-Lou Blachier, également président du groupement du Patronat francophone, du récent avis du CESE « L'espace francophone : relever des défis économiques et numériques pour assurer son dynamisme », adopté en juin dernier. À noter encore la présence du directeur du BIT France, Cyril Cosme, qui partagera son approche sur le rôle de l'Organisation internationale du travail et son interaction avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Par ce rendez-vous du 3 octobre, d'autres acteurs moins institutionnels vont aussi faire part de leur conception de la francophonie, à l'instar de l'Institut de Coopération Sociale Internationale (ICOSI) représenté par son secrétaire général Arnaud Breuil, une organisation fondée par les principales

organisations syndicales françaises, dont FO, en 1983 et portant aujourd'hui plusieurs projets de coopération dans plusieurs pays francophones sur le continent africain.

Pour clôturer cet événement, une contribution syndicale, élaborée par le réseau de la francophonie de la CSI et actant le prochain Sommet de la Francophonie comme jalon pour le progrès des droits des travailleurs, doit être remise en mains propres par la CSI, en la personne d'Anselme Amoussou, secrétaire général de la CSA-Bénin et secrétaire général adjoint de la CSI-Afrique à l'OIF.

L'introduction par Thierry Beaudet, président du CESE et de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (UCESIF), et par Branislav Rugani pour FO, sera également l'occasion de rappeler l'importance d'inclure les organisations syndicales dans l'ensemble des Conseils économiques et sociaux de la francophonie et de leur donner de la voix. Et ce dans l'engagement moteur de Force Ouvrière pour redonner de la voix aux organisations syndicales dans la francophonie (et au-delà)!



Secteur International-Europe



© ARNAUD HEBERT/REA

Dans le groupe Casino, chez ExxonMobil et Lapeyre, les équipes FO sont à l'offensive pour réduire les départs contraints. Des combats au long cours.

Chez Casino, le plan social portera effectivement sur 3000 suppressions de postes, au total. Comme dénoncé depuis des mois par le SNTA-FO. En confirmant le 30 septembre la fermeture de dix-huit grandes surfaces et de quatre plateformes logistiques, le groupe a reconnu atteindre la fourchette haute. Initialement, il annonçait « entre 1293 et 3267 postes supprimés ». « La restructuration de Casino est une hécatombe pour l'emploi », appuie Nathalie Devienne, secrétaire générale du SNTA-FO, précisant que « les salariés concernés seront intégrés aux plans sociaux en cours de déploiement ».

Les équipes FO ont négocié tout l'été : sept PSE dans sept sociétés ont été signés. « FO a pris ses responsabilités. Ses équipes sont allées au bout des actions pour maintenir l'emploi et assurer le reclassement des salariés fragiles », précise-t-elle. Si le congé de reclassement (70% du salaire brut) et les indemnités de départ supra-légales (six mois de salaire pour les licenciés ayant plus de vingt ans d'ancienneté) laissent un goût amer, il a fallu les arracher, fin juin, au fronton de la cour d'appel de Paris. Elle a été saisie sur la légalité du plan de sauvegarde accélérée – du fait de l'absence de volet social – par le CSE-C de l'entité regroupant les magasins (Casino DCF). L'« accord de principe » sur ces deux compensations

a alors été trouvé. Mais, pour le SNTA-FO, le combat n'est pas fini. Il y a matière à agir, entre « les négociations sur l'accompagnement des GMNS (gérants mandataires non salariés) », et le non-respect des accords Casino dans nombre des trois cents magasins cédés à la concurrence, « surtout ceux passés sous enseigne Intermarché ».

Chez ExxonMobil France, le bras de fer entre FO et la direction se poursuit à Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime), où 677 suppressions de postes ont été annoncées en avril. Cette première semaine d'octobre, FO, majoritaire, devrait se prononcer sur une version révisée du projet d'accord sur le PSE. « Nous consultons les adhérents », explique Pierre-Antoine Auger, DSC FO, dénonçant le refus de la direction de rouvrir des négociations. Elle campe sur cette position depuis que les syndicats ont eux-mêmes refusé le 6 août de signer le projet de PSE, le jugeant « insuffisant » au regard des bénéfices nets du groupe mondial (36 milliards de dollars en 2023). Elle a alors envoyé à l'administration du Travail un projet unilatéral de PSE moins-disant, applicable en l'absence d'accord majoritaire sur le projet du 6 août.

Si celle-ci a demandé à ExxonMobil France de revoir sa copie, « la direction n'a pas dérogé à sa ligne », raconte-t-il. « Elle a modifié son projet unilatéral

pour s'assurer de sa validation. » Au projet d'accord du 6 août (toujours ouvert à signature), elle a aussi ajouté un plancher minimum (50 000 euros brut) pour certains volontaires au départ. Résultat, FO se retrouve face à un projet de PSE révisé mais toujours non proportionné aux moyens du groupe, et sous la menace d'un projet unilatéral moins-disant et désormais homologable.

Chez Lapeyre, les séances de négociations s'enchaînent depuis que 200 suppressions d'emplois (dans les magasins, les usines, le siège social) ont été annoncées à l'été. Et elles se ressemblent : « La direction reste dans l'opacité », dénonce Mohamed Ben Ahmed, DSC FO de Distrilap – chargée des magasins en propre. Il rappelle que, mi-2021, lorsque Saint-Gobain a vendu Lapeyre au fonds Mutares, il a placé plus de 240 millions d'euros sous contrôle d'un tiers (pour éviter tout détournement) « dont 52 millions d'euros pour le social ». Depuis mi-septembre, l'administration du Travail appuie la demande FO de transparence. Organigramme juridique incomplet, données financières manquantes depuis 2021, congé de reclassement insuffisant : elle a demandé à Lapeyre de revoir son projet au risque, sinon, qu'il ne soit pas homologué. Et de différer le recueil d'avis du CSE unique, prévu le 8 octobre.

Élie Hesse

Thales Alenia Space : le combat de FO contre un plan de réorganisation mortifère

Refusant la suppression d'un millier de postes, les salariés de chez Thales Alenia Space (TAS) se sont très massivement mobilisés à l'appel d'une intersyndicale, le 17 septembre. Pour FO, qui dénonce une stratégie boursière, cette réorganisation pourrait même mettre en péril le constructeur de satellites.



La mobilisation des salariés de Thales Alenia Space (TAS), branche aérospatiale du groupe Thales, a été massive contre le plan de réorganisation, le 17 septembre. Ils étaient 700 à Toulouse et 500 à Cannes à s'être rassemblés à l'appel d'une intersyndicale à laquelle participe FO, première organisation syndicale dans l'entreprise. Le fabricant de satellites, prétextant une baisse de commandes liée à l'arrivée de concurrents comme Space X, avait annoncé en mars

dernier sa volonté de supprimer, d'ici fin 2025, 1230 postes en Europe, dont 980 en France (sur 4500), soit près d'un quart des effectifs nationaux.

Le plan prévoit la suppression de 650 postes à Toulouse et de 330 postes à Cannes. La direction se défend de tout licenciement sec en évoquant des reclassements dans d'autres activités du groupe, des départs volontaires ou en retraite anticipée.

FO s'oppose à ce plan qu'elle estime « précipité » et « inadapté » à la situation. « Il s'agit d'un raisonnement financier uniquement destiné à satisfaire les actionnaires, dénonce Benoît Lepeix, délégué central FO chez TAS et secrétaire adjoint du syndicat FO. Notre carnet de commandes est plein jusqu'à fin 2026, avec une charge de travail qui atteint déjà 110 % ».

Perte de compétences

Avec ces suppressions de postes, le militant redoute les effets d'une surcharge de travail supplémentaire

pour les salariés qui resteront en poste. « Selon un cabinet d'expertise, l'épuisement professionnel des salariés est déjà bien avancé », alerte-t-il. Il craint aussi une perte de compétences liée aux nombreux départs, qui serait telle qu'elle pourrait mettre en péril le savoir-faire et la capacité de l'entreprise à exécuter les programmes en cours et à répondre aux appels d'offres.

L'intersyndicale multiplie les rencontres avec les élus locaux et nationaux pour les alerter de la situation. Une action au niveau de l'Europe est également prévue. En parallèle, les syndicats, qui font face à une direction inflexible, tentent de gagner du temps. En comité de groupe européen, le 10 septembre, les élus, s'appuyant sur le cabinet d'expertise Syndex, ont refusé de donner un avis, estimant qu'ils manquaient d'éléments et d'informations, occasionnant un retard dans le processus de mise en œuvre.

Clarisse Josselin

MicronMax vit son deuxième redressement judiciaire en dix-huit mois

Chiffre d'affaires en berne, carnet de commandes qui ne s'étoffe plus, manque d'investissements : les salariés de la fonderie de précision MicronMax ont vu venir la catastrophe depuis de nombreux mois. Dix-huit mois après un premier placement en redressement judiciaire et un changement de propriétaire, les 57 salariés du site de Dieuze (Moselle) et les 34 de l'usine de Saint-Chamond (Loire) viennent à nouveau de voir leur destin se jouer dans un tribunal de commerce. Le 17 septembre,

la justice a tranché : MicronMax, ex-Rafer, est à nouveau placée en redressement judiciaire et sous la menace d'un plan de sauvegarde qui s'annonce brutal.

La moitié des emplois menacés

« Il faut s'attendre à voir partir la moitié des salariés, estime Christophe Oury, secrétaire du CSE. Tout le monde est épuisé, nous sommes dans l'incertitude

constante. » Abdrâhim Benkada, délégué syndical du site de Dieuze, où FO est la seule organisation représentative, déplore l'absence d'investissements suffisants : « Pour attirer de nouveaux clients, on a des projets toujours bien ficelés mais la direction ne nous fait pas confiance. » Tous deux espèrent voir arriver en tant que repreneur « un vrai industriel », qui saurait valoriser le savoir-faire unique de la société.

Fanny Darcillon

Transition écologique : FO fustige le choix ministériel d'Alan pour la complémentaire santé des agents

Le choix du ministère d'attribuer le marché de la couverture complémentaire santé à la start-up Alan est une « provocation », s'insurge la FEETS-FO qui dénonce une rupture des valeurs mutualistes. Et un contrat très onéreux, tant pour le ministère que pour les agents.

La tension avec les syndicats monte au ministère de la Transition écologique. En cause : l'attribution du marché de la couverture complémentaire santé à la start-up Alan au 1^{er} janvier 2025, en remplacement de l'historique MGEN. La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), issue de la loi de Transformation de la fonction publique d'août 2019, a en effet

introduit le principe de contrats collectifs d'assurance santé complémentaire dans la fonction publique, avec adhésion obligatoire. L'État employeur finance 50% du coût du contrat. Un accord sur la PSC, signé par FO, a été conclu en 2023 au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT). Il concerne 60 000 agents. Les critères d'appel d'offres pour un nouveau prestataire ont été débattus avec les syndicats, dans le cadre d'une commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) de l'accord. Mais le choix final reste du ressort de l'employeur... Or le 25 avril, lorsque les syndicats apprennent que le ministère a finalement retenu la start-up Alan, spécialisée dans l'assurance santé en ligne, ils s'indignent. Lors du vote consultatif, deux d'entre eux, dont la FEETS-FO, se prononcent contre, les trois autres s'abstiennent. La FEETS-FO boycotte aussi la commission du 5 juillet. Dans une lettre ouverte au ministère, elle dénonce

l'offre coûteuse d'Alan, entreprise privée loin « du modèle mutualiste [...] à but non lucratif ».

Plus chère de 6,6 millions d'euros

Pour la FEETS-FO, ce choix est une provocation : « Nous avons appris par la presse qu'Alan allait coûter 6,6 millions de plus par an pour le panier de soins de base par rapport à la deuxième offre. Ce qui signifie 3,3 millions de plus pour l'État, et autant pour les agents », s'étrangle François Deneux, secrétaire général du syndicat FO des personnels de l'Équipement et de l'Environnement (SNP2E FO) et chef de file FO à la CPPS. Alors que les souscriptions ont démarré depuis la rentrée, FO multiplie l'information auprès des agents, rappelant son opposition. Une pétition, lancée avec deux autres syndicats, avait déjà recueilli 7031 signatures fin septembre.

Ariane Dupré

Face aux scandales dans les micro-crèches privées, FO exige une réglementation du secteur

Après le grand âge, le journaliste Victor Castanet s'intéresse au secteur de la petite enfance à travers un livre, intitulé *Les Ogres*, qui pointe la face sombre des groupes de crèches privées. Entre autres, des abus et des malversations. Pour Éric Gautron, secrétaire confédéral chargé de la protection sociale collective, « il faut que les choses changent, FO alerte depuis plus de vingt ans sur la problématique des crèches privées ». En effet, les groupes privés ont fait main basse sur le secteur, profitant de dérogations et d'un mode de financement qui les favorise aux yeux des collectivités locales. Entre 2017 et 2021, le nombre de places en

micro-crèches fonctionnant à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a quasiment doublé, passant de 36 000 à 68 000. En revanche, dans le même temps, le nombre de places en établissements publics d'accueil du jeune enfant (EAJE), fonctionnant à la prestation de service unique (PSU), n'a augmenté que de 11 000.

FO fera entendre sa voix lors de l'examen du PLFSS

Outre les dérogations gracieusement accordées aux micro-crèches fonctionnant selon le système de la PAJE, l'État se distingue par une inaction coupable,

souligne FO. Sans compter que « les métiers de la petite enfance, cependant considérés comme pénibles, sont peu reconnus, notamment sur le plan des rémunérations », précise Éric Gautron. De fait, lors des auditions relatives au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS pour 2025), FO compte faire entendre sa voix et peser pour que s'enclenche un changement. « Après trois livres d'enquête, un rapport IGAS/IGF et une enquête parlementaire, il serait temps que les pouvoirs publics s'emparent du sujet, grince le militant. C'est tout le secteur qu'il faut revoir. »

Chloé Bouvier

Cinéma

Des films pour sensibiliser aux difficultés sociales

La sixième édition du Festival du film social propose plus de cent vingt projections-débats à travers la France, autour d'une sélection de vingt-deux œuvres.

Sensibiliser les citoyens à l'égard des personnes en difficulté et appeler à plus de solidarité. Tel est l'objectif du Festival du film social, dont la sixième édition se déroule du 7 au 10 octobre. L'événement a été créé en 2019 par plusieurs établissements de formation au travail social, universités et acteurs sociaux.

Quelque vingt-deux films sont sélectionnés cette année (dont six documentaires). Parmi eux, le moyen-métrage de Kacper Checinski, *Avec l'humanité qui convient*, une fiction tournée dans une antenne Pôle emploi en pleine restructuration, dans laquelle une usagère confrontée aux dysfonctionnements de l'institution menace de mettre fin à ses jours. Mais aussi *Pavane*, qui se déroule dans une chaîne d'abattage de volailles où s'échine Cora (qu'incarne Corinne Masiero), désespérée par le désir de sa fille de devenir réalisatrice et de faire du cinéma, un idéal très éloigné de ce qu'elle considère comme « une bonne situation ». Ou encore *Haji Haji*, l'histoire

d'un livreur à vélo sans papiers qui se fait voler son outil de travail...

Tant de vies entravées

Le film *L'histoire de Souleymane* (de Boris Lojkine) est quant à lui programmé en ouverture. Récompensé à Cannes par le prix du jury Un certain regard et celui du meilleur acteur pour Abou Sangare, il raconte les conditions de vie en exil et la difficile attente d'un statut de réfugié en France – récit tristement parallèle à celui de l'acteur principal dont la demande de régularisation avait été rejetée à la veille du festival cannois.

Les œuvres en compétition sont présentées dans trente villes de France (notamment à Grenoble, Bourg-en-Bresse, Nancy, Caen, Tours, Melun, Reims, Saint-Brieuc...), au travers de programmes de trois heures, certains incluant un temps de débat avec les réalisateurs. Choies parmi cinq cents candidatures,

elles ont été retenues tant « pour leurs qualités artistiques » que parce qu'elles « permettront d'accroître l'empathie générale à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité », selon Alain Lopez, président de l'association La 25^e image qui organise le festival.

Un prix de la fiction et un prix du documentaire seront décernés par un jury de professionnels du cinéma et du travail social. Sept autres prix seront attribués par des partenaires du festival.

Sandra Déraillot

Lieux des projections : festivalfilmsocial.fr (5 euros l'entrée).



Livre : les troubles psychiques au travail

Claire Le Roy-Hatala travaille depuis vingt ans à lever le tabou des troubles de santé mentale au travail. Son livre *La vérité sur les troubles psychiques au travail* est issu de la thèse qu'elle a menée sur le sujet il y a vingt ans. Et de son engagement comme sociologue, consultante et formatrice qui a, depuis, constitué sa

carrière. Loin d'une publication scientifique, elle propose ici une sorte de guide fondé sur des témoignages de travailleurs, de managers voire d'employeurs. Panorama des troubles possibles, qu'ils soient préexistants ou consécutifs au travail, conseils de personnes concernées, description de vignettes quasi clinique... Tout cela est entrecoupé d'encadrés présentant des ressources (associations, dispositifs

d'aide, dispositions légales, rôle de la médecine du travail, méthodes d'accompagnement...) accessibles et utiles à tout public, travailleurs comme employeurs.

S. D.

« *La vérité sur les troubles psychiques au travail* », Claire Le Roy-Hatala, éditions Payot, 297 pages, 21 euros.

Mathieu Constancin, jeune militant : « C'est une chance de pouvoir se syndiquer »

Mathieu Constancin, 32 ans, est technicien en imagerie médicale à Saint-Jean-de-Luz, dans les Pyrénées-Atlantiques. En juin dernier il a rejoint le groupe de travail chargé de redynamiser FO-Jeunes, structure destinée à informer et mener des actions spécifiques auprès des travailleurs de moins de 35 ans.



C'est pour ne plus être le « *dindon de la farce* » que Mathieu Constancin, 32 ans, a adhéré à FO, il y a trois ans. Originaire de Bretagne, le jeune homme est passé par Paris avant de s'installer à Bayonne, dans les Pyrénées-Atlantiques. Après avoir travaillé dans le public – il évoque l'existence de conditions de travail « *dantesques* » –, il est désormais manipulateur radio dans un centre privé d'imagerie médicale, à Saint-Jean-de-Luz.

« *C'est un métier au centre de la prise en charge du patient, à mi-chemin entre le soin et la technique. Et on y rencontre toutes les couches de la société* », explique-t-il. C'est aussi un métier au sein duquel les cadences peuvent vite augmenter, pour toujours plus de rentabilité. Il y a trois ans, il décide de se présenter aux élections professionnelles avec l'envie de « *changer les choses à son échelle dans l'entreprise* ». Pour « *avoir du bagage* », il souhaite le faire sous étiquette syndicale. « *Des collègues m'avaient parlé de FO. J'ai vu que c'était une organisation apolitique, qui était là avant tout pour le salarié et le salaire*

à la fin du mois, cela me correspondait. En tant qu'élu, je suis le porte-parole du collectif de travail, je ne suis pas là à titre personnel », analyse le jeune militant.

Il est élu au premier tour, puis réélu en juin dernier dans le cadre d'élections anticipées après une fusion. Son entreprise est alors passée de 40 à 141 salariés. Le CSE compte désormais sept titulaires et autant de suppléants. Tous ont leur carte FO, et les adhésions se multiplient. « *Quand on s'engage à fond, c'est communicatif. Nos collègues ont vu que nous étions carrés et que nous connaissions le droit du travail grâce au syndicat. J'estime que c'est une chance de pouvoir se syndiquer* », ajoute celui qui est désormais secrétaire du CSE.

« Capter l'attention des jeunes avec leurs propres codes »

En juin dernier, sur proposition de son UD, Mathieu a intégré le groupe

de travail chargé de redynamiser une structure FO-Jeunes au niveau national. Lui a rejoint le pôle communication. L'objectif? « *Capter l'attention des 18-35 ans avec leurs propres codes, pour toucher une population qui ne se syndique pas ou trop peu* », poursuit-il. Pour y parvenir, l'idée est notamment de réaliser et diffuser sur Instagram des petites vidéos traitant de problématiques qui préoccupent les jeunes : le logement, les heures supplémentaires, la prime d'activité, les contrats précaires, le harcèlement moral ou sexuel au travail...

« *À partir de là, ils auront la possibilité d'aller sur le site FO pour approfondir les thèmes et découvrir leurs droits, ajoutent-il. Car un jeune qui arrive en entreprise dit oui à tout, il ne veut pas faire de vagues. On va aussi leur expliquer qu'un*

syndicaliste n'est pas contre tout, une pancarte à la main, mais qu'il est là pour négocier des droits, faire de la prévention... Comme je l'ai moi-même découvert au sein du syndicat. »

Mathieu souhaiterait également la création de groupes de travail au niveau des UD. « *Il faut coopter les jeunes autour de soi, c'est une génération qui cherche de l'engagement, on peut les inciter à aller se battre à l'échelon local pour mieux faire vivre leur entreprise* », propose-t-il.

Le militant, qui salue l'accompagnement « *bienveillant* » dont il a bénéficié dans son UD, s'investit également à l'échelle du département. Outre la négociation de protocoles d'accords préélectorales dans les PME, il devrait bientôt démarrer une formation pour devenir défenseur des droits aux prud'hommes de Bayonne.

Clarisse Josselin



**Quel que soit mon métier,
Quelle que soit la taille de
mon entreprise**

**FO EST TOUJOURS
À MES CÔTÉS
À CHAQUE MOMENT**

**Pour me représenter, pour mes droits :
salaire, emploi, conditions de travail, formation,
négociation, conventions collectives,
protection sociale, prévoyance,
conseil, aide, défense**

Je vote

